

Le magazine
PACA / Corse

mgen^{*}

Corse-du-Sud
n°6 / Décembre 2018

GRUPE vyv

Initiatives

MUTUALISTES

Culture - Sport - Loisirs - Voyages

MGEN
AVANTAGE
Vous en offre
davantage !





Le mot du président Corse-du-Sud

POUR UNE MGEN DEMAIN

Après son Offre Globale unique, historique, portée par une hausse régulière des salaires et des retraites (pendants 65 glorieuses années !), MGEN propose, depuis bientôt trois ans, ses 4 offres globales, en Santé et Prévoyance. Un vrai changement de modèle économique, pour mieux répondre aux besoins de tous !

Mais ce nouvel ordre économique mutuel, toujours solidaire (qui a révolutionné les habitudes et séduit les anciens comme les nouveaux adhérents de nos champs professionnels), subit maintenant les affres de contraintes exogènes (gel des salaires et des pensions, coût de la vie, de la santé...).

Ainsi, 2019 sera pour la MGEN une année de réflexions, d'analyses, d'évaluations, POUR consolider son édifice économique solidaire, POUR garantir la pérennité de ses engagements mutuels, POUR rester en phase avec les besoins de ses adhérents et POUR répondre à leurs légitimes attentes.

Pour une MGEN plus forte, plus sûre, encore... demain !

François Sansonetti
Président MGEN 02A

4-5

ACTION
PRÉVENTION DES
RISQUES ROUTIERS



6-7

LE 100% SANTÉ :
100% REMBOURSÉ ?



8-9

ÔJI :
DES OFFRES POUR
TOUS LES JEUNES

10-11

PROTOCOLE
MAIF-MGEN



12-13

NOUVEAUX
PARTENAIRES MGEN
AVANTAGES



14-15

BRÈVES

16

PORTRAIT



Nous rencontrer

Ajaccio, Résidence les Palmiers avenue Maréchal Moncey

Nous écrire

Courrier : MGEN 02A - Résidence les Palmiers - avenue
Maréchal Moncey - CS 80325 - 20194 Ajaccio Cedex 1
Twitter : @MGENetvoss
Web : depuis votre espace personnel sur le site MGEN.fr

Nous joindre

3676 Service gratuit
+ prix appel

LE MAGAZINE RÉGIONAL DES ADHÉRENTS mgen* PACA ET CORSE / DÉCEMBRE 2018

Directeur de la publication : Julien Villeveille, jvilleveille@mgen.fr | Diffusion :
aux 180 000 adhérents MGEN des régions PACA et Corse | Rédaction :
Gaëlle Cloarec / Émilie Michotte de Welle / Frédérique Jacquemin / services
MGEN | Crédits photos : Clément Puig (couverture notamment) / Julie Tinetti
/ photothèque MGEN / Adobestock / IstockPhoto | Conception / réalisation
/ illustrations : www.mkt-design.fr | Production : Produire supports de
communication | Imprimerie : en France sur papier 100% recyclé, chez Hemisud
Imprimerie. Conditionné sous film photo dégradable



IMPRIMÉ SUR PAPIER
100% RECYCLÉ

Cette publication est le magazine MGEN des régions PACA et Corse, elle
a pour vocation de fournir des informations locales 2 fois dans l'année. Elle
se distingue du magazine Valeurs Mutualistes qui est la seule publication
officielle du groupe MGEN. Les indications portées dans ce document sont
données sous réserve d'erreurs typographiques et réglementaires.

Edito

Adhérente ou adhérent MGEN, vous avez vu
VYV dans les médias et peut-être vous interro-
gez vous ! Éléments de réponse.

VYV : UN GROUPE D'ACTEURS MUTUALISTES ?

Face aux multiples défis de la protection sociale, le groupe
VYV constitué de 14 mutuelles et groupements, dont
MGEN, a été créé en septembre 2017 avec pour ambi-
tion de devenir le premier groupe de protection sociale.

VYV : DES RÉPONSES DANS QUELS DOMAINES ?

Ce groupe entend apporter des réponses innovantes
et solidaires au service des mutuelles et de leurs adhé-
rents : conventionnement, assistance, retraite, épargne,
logement, prévoyance... mais aussi finaliser des projets :
prochaine plate-forme d'accompagnement personnalisé,
stratégie dite "senior" et stratégie "jeunes"...

VYV : DES PREMIÈRES RÉPONSES ?

En cours de déploiement, un conventionnement avec les
ostéopathes, une prochaine convergence des conven-
tionnements optique et audio, pour une qualité de ser-
vice encore meilleure.

Adhérente ou adhérent MGEN, vous appartenez désor-
mais à une UNION MUTUALISTE DE GROUPE de plus
de 10 millions de personnes protégées, le groupe VYV !

Marc Devouge

Administrateur national
chargé de la région PACA-Corse

Action prévention des risques routiers : beau succès du Tour PACA-Corse

Du 8 au 21 septembre, MGEN a organisé un Tour PACA-Corse de la prévention routière, qui a remporté un franc succès. Retour en images sur les différentes étapes du parcours.

Retour en images sur les différentes étapes du parcours.

SES OBJECTIFS

MGEN est compétente dans le domaine de la sensibilisation des usagers aux risques routiers, notamment grâce au travail de la Fondation de la Route*.

L'objectif du Tour était de **GÉNÉRER UNE DYNAMIQUE TRANSDÉPARTEMENTALE** au sein de la mutuelle, tout en renforçant la reconnaissance de notre expertise auprès du public, de nos partenaires et des pouvoirs publics.

LE PUBLIC

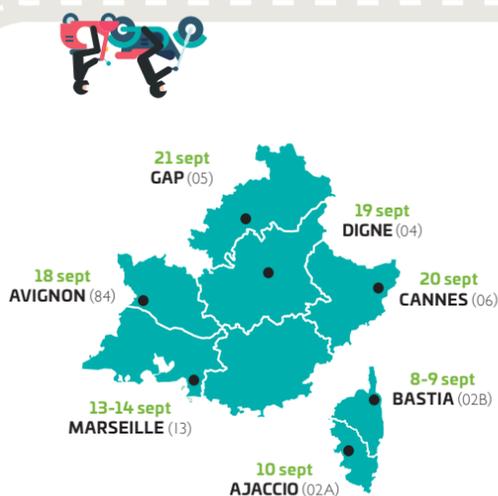
La communication relative au Tour visait **TROIS TYPES DE PUBLIC**.

Avant tout, **les jeunes**, parce que les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans leur tranche d'âge. Puis les usagers, qui circulent pour **raison professionnelle**, et enfin **les seniors**, souvent contraints de prendre leur véhicule, notamment dans les départements ruraux.

GENÈSE DU TOUR

Dans le cadre du Projet régional PACA-Corse 2017-2018, MGEN a souhaité accroître la portée de ses actions de prévention, concernant les risques routiers.

Cela s'est concrétisé à travers un dispositif **EXPÉRIMENTÉ L'ANNÉE PRÉCÉDENTE** dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, très fédérateur. L'idée étant de le déployer à l'échelle régionale.



3 000 PERSONNES

C'est le nombre de personnes sensibilisées lors de cet événement régional.

3 animateurs de la **FONDATION DE LA ROUTE** sont intervenus pour prendre en charge les ateliers à toutes les étapes, rejoints par 40 bénévoles au fil du parcours. Une belle cohésion d'équipe, autour de valeurs mutualistes fortes !

À SUIVRE...

Le bilan de l'événement est si positif qu'on l'espère amené à se pérenniser.

L'objectif serait de continuer à mobiliser les militants MGEN autour de cette problématique, en constituant une équipe de **"BÉNÉVOLES DE LA ROUTE"** propre en régions PACA-Corse.

* Lire à ce sujet l'interview de son Président, Marc Gouyon, dans le n°5 de votre magazine.



Reste à charge 0 : 100% remboursé ?

Promesse de campagne du Président de la République, le 100% santé vise à garantir, d'ici à 2021, un remboursement à 100% pour les soins optiques, auditifs et bucco-dentaires (lunettes, prothèses auditives et dentaires).

Le coût d'ensemble est estimé à 4,4 milliards d'euros. Décryptage de la mesure.

Faire reculer le renoncement aux soins

L'optique, le dentaire et l'audioprothèse constituent un enjeu de santé publique : 75% de la population souffre de troubles de vision et 5 à 6 millions de personnes sont malentendantes.

La réforme vise à lutter contre le renoncement aux soins des Français. En optique, le renoncement aux soins moyen est de 10,1% et passe à 17% pour les 20% de personnes aux revenus les plus modestes. En dentaire, 27% de la population renonce aux soins à cause des tarifs élevés et en audioprothèse, c'est près de 70% de la population malentendante qui renonce à s'équiper pour les mêmes raisons.

Les enjeux du financement du 100% santé

Le 100% santé viendra progressivement supprimer le reste à charge, c'est à dire la part payée par les ménages après remboursement du régime obligatoire et des complémentaires santé.

Sa suppression pose la question d'une nouvelle répartition du financement entre les différents acteurs. Actuellement les Mutuelles sont les premiers financeurs. Mais le président de la Mutualité Française Thierry Beudet avertit : "Si nos adhérents devaient demain renoncer à des soins en raison de hausses de cotisations, nous aurions collectivement échoué". La maîtrise du reste à charge nécessite l'effort conjoint de toutes les parties prenantes : assureurs mais aussi professionnels de santé, assurance maladie, État et patients.

Pour MGEN, cette réforme doit concilier égalité et liberté. Au nom de l'égalité il faut définir un panier de soins nécessaires et de qualité accessible à tous sur tout le territoire, et laisser la liberté au niveau de la prise en charge, de la prescription et du choix.

Une baisse des tarifs indispensable pour l'augmentation des remboursements

L'Observatoire Place de la Santé, en septembre 2017, a démontré qu'il existe une grande disparité territoriale des tarifs en optique, dentaire et audition. Les tarifs libres entraînent ces fortes disparités régionales.

Il faut donc agir sur les prix pratiqués. Une autre piste de financement reste le levier fiscal dont dispose l'Etat. Celui-ci pourrait notamment baisser la TVA de 20% sur les verres au taux réduit de 5,5%. Et réduire la TSA (taxe de solidarité additionnelle), qui pèse à hauteur de 13,27% sur les mutuelles.



Un panier de soins sans reste à charge et un panier aux prix libres

Progressivement, à partir du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'en 2021, les tarifs seront plafonnés.

Des paniers sans reste à charge (dit "100% santé") seront créés, ainsi que des paniers aux prix libres.

Dès 2019, les tarifs des paniers 100% santé, en audioprothèse et en dentaire, seront plafonnés.



Optique

Le tarif maximal d'un équipement baissera à 105€ (dont 30€ pour la monture).



Audioprothèse

Le panier 100% santé offrira une prise en charge intégrale des prothèses (dont le prix limite de vente passera de 1500 €/oreille en 2018 à 950€ en 2021).



Dentaire

La base de remboursement d'une couronne qui est actuellement de 107,5€ sera revalorisée à terme à 120€.



Vos élus MGEN mobilisés en régions PACA et Corse

Afin de sensibiliser les parlementaires aux enjeux d'une réforme juste et équilibrée, vos élus MGEN en régions PACA et Corse ont réalisé une vingtaine de rencontres en 2018.

Notre objectif a été d'alerter sur le risque d'un financement qui reposerait majoritairement sur les mutuelles, et donc, au final, sur les adhérents qui auraient à supporter des augmentations de cotisations. Un peu partout sur le territoire, cette mobilisation a permis de mettre en lumière l'intérêt de nos adhérents et d'obtenir des avancées sur un sujet qui reste à suivre avec attention...



ÔJI : des offres pour tous les jeunes de 18 à 29 ans !

Aux débuts de l'âge adulte, la vie est particulièrement palpitante ! Etudier, se lancer dans la vie active, s'installer dans son propre chez soi, gérer son budget, voyager... Les jeunes ont des besoins spécifiques en matière de santé, mais pas que ! Pour y répondre, MGEN a pensé ÔJI en 2017, une gamme de cinq offres spécialement dédiées aux jeunes à des prix adaptés

À chaque jeune son ÔJI !

> Essentielle, Initiale, Equilibre, Référence ou Intégrale.

De **15€ À 31,75€ PAR MOIS**, chaque jeune trouvera dans la gamme ÔJI la complémentaire santé adaptée à ses besoins et à son budget.

ÔJI, c'est une couverture santé, enrichie de services adaptés à la vie des jeunes adultes.

Des packs services CIBLÉS

> Parce qu'une bonne mutuelle, ce n'est pas que le remboursement des frais de santé et l'avance du tiers payant, les offres ÔJI incluent des packs services pour la jeunesse :

- le **PACK URGENCES**, en cas d'accident ou d'immobilisation (prise en charge du rapatriement médical, soutien psychologique, transfert d'un proche à ses côtés...)
- le **PACK BIEN DÉMARRER**, pour bien gérer son budget et ses démarches (coach budget et administratif, conseils pour la recherche du 1^{er} emploi...)
- le **PACK MIEUX INFORMÉ**, pour tout savoir sur la recherche de professionnels et de conseils médicaux (stress, addictions, sexologie...).

La PRÉVENTION, ce b.a-ba

> Chez les jeunes, la prévention prend tout son sens. C'est pourquoi MGEN incite la jeunesse à préserver son capital santé :

- en encourageant l'**ACTIVITÉ PHYSIQUE** (50€ remboursés sur l'abonnement sportif de son choix),
- en assurant la prise en charge des **CONTRACEPTIFS** et des visites chez l'**OSTÉOPATHE** et le **DIÉTÉTICIEN**,
- en sensibilisant à la **SÉCURITÉ ROUTIÈRE** (l'achat de gilets réfléchissants et d'éthylotests remboursés à hauteur de 50€).

ÔJI les suit à l'ÉTRANGER

> Parce que "les voyages forment la jeunesse",

ÔJI déploie sa couverture à l'international. Dans le cadre de voyages-plaisir ou de séjours studieux, une **ASSISTANCE ACCOMPAGNE LES JEUNES 24H/24, 7J/7** (rapatriement en cas d'accident ou de maladie, accompagnement en cas de vol, perte ou destruction de documents...).

L'appli ÔJI : se connecter à sa santé

> Fini la paperasse !
L'appli ÔJI, c'est des **SERVICES EN LIGNE**

Pour une prise en charge simplifiée de sa santé (carte de mutuelle dématérialisée, questions-réponses par chat avec un spécialiste, le remboursement des dépenses du Bonus Prévention sur simple photo de la facture...).

Et aussi un "**KESAKO**", pour trouver réponses à toutes ses questions en matière de santé, d'études ou de voyages à l'étranger. Il suffit de cliquer !



ÔJI par

mgen

Contactez MGEN

3676 Service gratuit + prix appel



MAIF et MGEN à vos côtés !

MAIF et MGEN vous accompagnent tout au long de votre vie, l'un sur le volet protection des biens, l'autre sur le volet santé.

Lorsque survient un accident, il arrive que vous en soyez physiquement impacté et que des soins doivent vous être apportés. Le partenariat entre MAIF et MGEN a toujours été très fort et fonctionne parfaitement en matière d'accidents.

Présentation d'un dispositif qui va vous simplifier la vie...



Vous avez subi des dommages corporels suite à un accident ?
Vous craignez d'avoir à mener un parcours du combattant pour percevoir les indemnités liées au remboursement des frais de santé liés à ces dommages (frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation, etc.) ?

Vous êtes victime d'accident domestique ou de la route ?
Oubliez la complexité administrative et les interlocuteurs multiples pour percevoir le remboursement de vos frais de santé. Grâce au partenariat MGEN-MAIF, votre mutuelle prend tout en charge et devient votre référent principal.

CONCRÈTEMENT :

Dans un premier temps, il vous sera demandé de remplir le **Questionnaire Accident MGEN**, que vous nous retournerez dans les cinq jours ouvrés après l'accident, accompagné des documents demandés, en prenant soin de préciser que vous êtes sociétaire MAIF. Cela ne vous dispensera pas de déclarer en parallèle votre accident auprès de la MAIF, de lui transmettre votre certificat médical, et de lui faire connaître votre affiliation à MGEN.

Une fois ces démarches effectuées, MGEN devient votre **interlocuteur unique dans le suivi de votre dossier**. Elle vous fait l'avance des frais remboursés par l'assureur (plafonnés à 1 400 € par accident), et se charge de transmettre à la MAIF les éventuels documents dont elle devra avoir possession.

Pensez-y !

De façon à accélérer le traitement de votre dossier, lorsque vous utilisez votre Carte Vitale durant la période de vos soins, pensez à demander aux professionnels de santé de préciser que ceux-ci sont bien dispensés en lien avec l'accident dont vous avez été victime, tout en rappelant sa date.

De même, n'oubliez pas de faire figurer la notion d'accident sur tous les documents originaux et particulièrement sur les feuilles de soin (case à cocher par le professionnel de santé) que vous nous transmettez.

Dans le cas où ces soins se prolongent, pensez également à nous adresser leur récapitulatif tous les trois mois. Lorsque ceux-ci seront terminés, il vous restera à nous faire parvenir le certificat de consolidation ou de guérison établi par votre médecin, ainsi qu'un récapitulatif précis des frais restant à votre charge, si vous en avez à cette date.



MGEN Avantage : la carte 2.0

MGEN Avantage c'est davantage d'avantages pour libérer vos envies de loisir !

Vous êtes plus de 4 millions à être protégé(e)s par le groupe MGEN. Depuis plusieurs années la carte culture, dispositif local, vous a donné accès à des offres spéciales de nos partenaires sur leurs spectacles, projections, expositions... Aujourd'hui, un projet plus vaste lui succède.

MGEN Avantage vous apporte un gain de pouvoir d'achat en s'appuyant sur la force de votre nombre.

Dispositif national, accessible à tout adhérent sur l'ensemble du territoire, offre partenariale étendue aux loisirs, au sport et aux voyages : c'est une nouveauté qui vous permet de découvrir plus tout en dépensant moins !

À la différence de nombreux programmes d'avantages, négociés par des opérateurs privés, MGEN Avantage va s'appuyer sur le réseau militant local MGEN pour négocier au plus près des territoires des partenariats porteurs de sens et d'une vraie valeur ajoutée par rapport à un catalogue d'offres qui aurait des offres nationales mais aucun bon plan près de chez vous.

Concrètement, toutes ces offres sont accessibles sur la plateforme en ligne **mgenavantage.fr** depuis laquelle vous pouvez effectuer certaines commandes (pour les séjours par exemple) et qui vous propose de télécharger et/ou d'imprimer votre carte personnalisée MGEN Avantage.



SOYEZ FORCE DE PROPOSITION !

La richesse de notre mutuelle, c'est vous, nos adhérents, qui par vos engagements, vos passions et votre activité professionnelle êtes des acteurs du monde de l'éducation, de la culture, du sport, de l'environnement ou encore de la citoyenneté.



N'hésitez pas à nous mettre en relation avec de potentiels partenaires afin que nous puissions les contacter pour envisager leur arrivée sur le dispositif MGEN avantage. Un formulaire en ligne a été créé à cet effet :

<http://smarturl.it/avantage>

La contribution de chacun permettra d'étoffer plus rapidement et plus facilement les offres auxquelles vous aurez accès.



ESPACE PERSONNEL

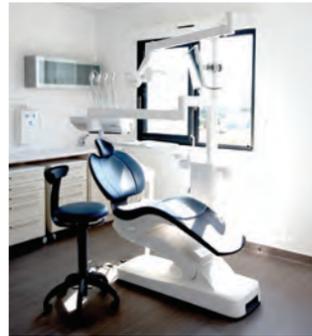


MGEN SIMPLIFIE VOS CONNEXIONS

Finis les identifiants égarés ou incorrects ! Pour une navigation simplifiée, vous pouvez désormais accéder à l'ensemble des sites et applications MGEN grâce au nouvel identifiant unique MGEN Connect.

À découvrir sur
connect.mgen.fr

NOUVEAU À BALÉONE



Nouveau centre de santé mutualiste

Depuis le 3 septembre 2018, l'UMCS a ouvert son nouvel établissement de santé polyvalent à Baléone, Centre A Stella. Le centre mutualiste y accueille le 8ème espace dentaire de l'UMCS (omnipratique, orthodontie, implantologie et parodontologie), ainsi que la consultation sage-femme.

3 cabinets dentaires ultra modernes et un matériel à la pointe de la technologie y ont été installés pour le plus grand confort des patients.

La consultation sage-femme complète l'offre de soins. Elle s'adresse à toutes les femmes et jeunes filles dès 15 ans. Lieu d'écoute et de prise en charge, l'anonymat y est assuré.

Situé, au sortir du rond-point de Baléone et contigu au Collège, le centre dispose d'un grand parking privatif.

04 95 10 41 76
centredesante@umcs.fr
www.umcs.fr



PAR : PRÉVOYANCE ACTIFS RENFORCÉE



Votre offre MGEN est composée d'un volet santé, qui est généralement bien connu de tous, et d'un volet prévoyance, généralement moins connu, voir inconnu (volets auxquels s'ajoutent des packs de service et des prestations d'action sociale).

Parmi les prestations prévues en prévoyance, outre celles liées à la dépendance, à l'invalidité et au décès, figure une prestation dite "d'allocations journalières" (souvent appelée AJ) qui consiste à compléter votre salaire lors d'un passage à mi-traitement (qui advient au-delà de 90 jours de congés pour maladie ordinaire dans l'année).

Une part importante de la rémunération de certains de nos adhérents est constituée de primes. Jusqu'alors, la prestation complément de salaire incluse dans nos offres (les AJ, allocations journalières) ne prenait pas en compte l'intégralité des primes dans le calcul du montant de ce complément. Afin de répondre aux attentes de nos adhérents pour qui les primes constituent une part importante de la rémunération, MGEN lance un nouveau module dit "Prévoyance Actifs Renforcée".

Concrètement, ce module pourra se substituer au volet prévoyance actuellement présent dans nos offres, et permettra alors aux adhérents, qui auront demandé à en bénéficier, de percevoir des allocations journalières dont le mode de calcul prendra en compte l'intégralité des primes perçues.

Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.



RENTRÉE 2018 À L'ESPE DE CORSE



C'est le mardi 5 septembre que s'est déroulée la rentrée solennelle de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Corse, au Campus Mariani de l'Université de Corte.

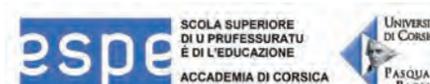
La MGEN était évidemment présente à cette occasion, comme chaque année, pour accueillir et renseigner les Étudiants Fonctionnaires Stagiaires. Les conseillers mutualistes, les équipes de direction, mais aussi les présidents des deux sections de Corse ont ainsi pu rencontrer nos jeunes collègues.

Protection sociale obligatoire, mutuelle complémentaire, prestations spécifiques, prévention, services et offres mutualistes... le stand MGEN aura été largement fréquenté et apprécié.

Cette manifestation a été marquée par la cérémonie officielle dans l'amphithéâtre Ribellu, où la foule a assisté aux différentes prises de parole des responsables universitaires et académiques. Madame Julie Benetti, nouvelle Rectrice de l'Académie, a fait une intervention remarquée, mettant en valeur la citoyenneté et l'engagement professionnel que la fonction d'enseignant requiert.

Ce moment a été aussi celui de l'au revoir de Madame Dominique Verdoni qui quitte ses fonctions de Directrice de l'ESPE. Les deux sections MGEN ont participé à l'achat des cadeaux remis aux lauréats sortants et le partenariat majeur ESPE/MGEN a été souligné (in lingua corsa) dans le diaporama de présentation des formations.

Une belle journée mutuelle !



MGEN PARTENAIRE



MGEN partenaire du festival Arte Mare de Bastia.

Cette année, "Arte Mare nous donne le la", et nous invite au voyage...

La 36^e édition du festival des cultures méditerranéennes de Bastia s'est achevée le 13 octobre par la remise du Prix du Public MGEN.

Cette année, le réalisateur égyptien Abu Bakr Shawky a été mis à l'honneur pour son film Yomeddine.

MGEN est heureuse de ce choix et du prix qu'elle lui remet. C'est le récit d'un voyage à travers l'Égypte qui a touché le public, celui du lépreux Beshay, rejoint par un orphelin nubien.

Le corps ravagé par la lèpre, il finit par vaincre la maladie. Cependant cette victoire lui laisse un goût amer. Les séquelles mais aussi le regard de l'autre lui rappellent au quotidien qu'il est marqué à vie. Des stigmates lourds avec lesquels il lui faut désormais composer.

Mais c'est une victoire tout de même... Et elle lui permet de se donner un nouveau but, d'accomplir son projet, porté par un désir puissant : celui de retrouver sa famille qui l'a abandonné. Car la vie est plus forte, et la perspective du retour vers ses racines, la raison de dépasser sa condition.

Maladie, réparation, projet de (sur)vie, et dépassement pour apprendre à s'accommoder d'une vie dégradée mais toujours là. Bref, une histoire d'Humanité.

Oui, le choix du public nous va parfaitement !



DÉCOUVREZ VIVOPTIM



Lancé par MGEN en 2018, le programme Vivotrim vise à prévenir et accompagner le risque cardio-vasculaire.

Première cause de mortalité chez les femmes, MGEN entend accompagner ses adhérent(e)s dans une approche préventive de cette pathologie, en leur proposant des outils et informations de qualité.

Vivotrim est un programme gratuit de santé connectée, donc, pour en bénéficier, il faut être équipé à minima d'un smartphone ou d'une tablette. Concrètement, sont mis à disposition, via une plateforme numérique, des parcours et un suivi de prévention personnalisés, sur la base de votre profil de risque cardiovasculaire. Vivotrim propose un coaching en ligne, permet d'échanger avec des personnels de santé (infirmiers, diététiciens, éducateurs sportifs, tabacologues), voire, si vous le souhaitez, avec d'autres participants sur un forum communautaire. Après avoir défini vos objectifs, un suivi interactif vous permet d'évaluer vos progrès. L'interface est simple, agréable, et garantit la sécurité de vos données.

Si vous souhaitez découvrir le dispositif et éventuellement vous inscrire, rendez-vous sur

<https://www.vivotrim.com/gp>



Accompagner ceux qui doivent se rendre sur le continent pour des soins

Entretien avec Laetitia Cucchi, fondatrice de l'association INSEME, qui soutient, quel que soit leur âge et quelle que soit leur pathologie, les personnes qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale.

Qui êtes-vous, Madame Cucchi, et qu'est-ce qui vous a amenée à fonder INSEME ?

Brièvement : je suis née à Ajaccio et j'y vis. Je travaille dans l'administration, au sein de la Collectivité de Corse. En ce qui concerne l'association, je l'ai fondée en raison d'un vécu personnel douloureux. J'ai expérimenté très jeune les difficultés liées à la nécessité de recevoir des soins sur le continent. Avec le temps, on parvient à accepter la fatalité de la maladie ou du deuil, mais je ne parvenais pas à digérer la complexité accrue de la prise en charge, parce que nous habitons sur une île. Il s'agit d'une double peine !

Pouvez-vous nous décrire la situation ?

En Corse il n'y a pas de Centre Hospitalier Universitaire, et certaines spécialités médicales n'existent pas. Cela implique de se rendre à Marseille, Nice ou Paris pour certains types de soins. Les personnes accompagnatrices doivent trouver un hébergement sur place, parfois pendant plusieurs mois. Sans parler de la lourdeur administrative qu'entraîne la démarche, au niveau des autorisations, des délais, des remboursements...

Vous avez donc décidé d'agir. Comment ?

Tout d'abord, par la "débrouille" ! J'ai mis en ligne une série de « bons plans ». Comment trouver un taxi, où laver son linge à proximité de tel ou tel hôpital... ? Très vite, ces informations ont été complétées par d'autres internautes, et nous avons réalisé que nous étions nombreux à être concernés. Puis s'est posée la question de savoir comment faire si l'on n'a pas les moyens nécessaires pour régler le taxi ou payer un hébergement ? Pour récolter de l'argent et le redistribuer, il fallait créer une structure. À terme le bénévolat ne suffisait plus : nous avons embauché. Aujourd'hui nous aidons environ 650 familles par an.

Comment êtes-vous financés ?

Nous organisons avec notre réseau de bénévoles une cinquantaine de manifestations caritatives par an. Les subventions accordées par les collectivités couvrent nos frais de fonctionnement, les salaires, publications de brochures ou affiches. Mais tout ce qui est redistribué, soit les deux tiers de notre budget, provient de dons de particuliers ou de mécénat. Les compagnies maritimes Corsica Linea et La Méridionale nous aident, et chacune offre 200 billets Corse/Continent par an. À bord, les malades qui ont des besoins particuliers peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique.

Que demandez-vous aux autorités compétentes ?

La prise en compte des spécificités insulaires. Nous avons élaboré une liste de dix propositions, remises à la Collectivité de Corse, la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, le ministère. Parmi celles-ci, l'une nous tient particulièrement à cœur : jusqu'ici, en cas d'affection de longue durée d'un enfant, l'Assurance Maladie ne prend en charge le déplacement et l'hébergement que d'un seul parent. Nous demandons à ce que les deux parents puissent accompagner leur enfant.

MGEN accompagne INSEME à travers un soutien financier et de nombreux échanges. Le partenariat entre les deux structures permet une circulation de l'information, ainsi qu'un relais réciproque pour mieux orienter les familles vers l'aide la plus adaptée à leur situation.

Association INSEME

REPÈRES

- 2009** Juin : Création
- 2012** 3^e prix national du concours Les elles Version Femina
- 2012** Mars : L'association est reconnue d'intérêt général
- 2013** Mars : Ouverture du Bureau d'Ajaccio
- 2015** Septembre : Ouverture du Bureau de Bastia
- 2017** Septembre : Ouverture du Bureau Territoires
- 2018** Octobre : Achat d'un appartement à Marseille suite à la première opération de crowdfunding caritative en Corse